

VIVRE SON TEMPS

Bulletin d'information de l'Union des Retraités de Monaco

Alors que nous avons hâte de voir l'année 2020 se terminer enfin, compte-tenu de la situation sanitaire inédite que nous avons vécue depuis le mois de mars, le début de cette année 2021 n'apporte, malheureusement, pas l'amélioration tant attendue.

Il nous faut donc encore, aujourd'hui, faire en sorte de nous préserver, ainsi que préserver nos enfants et nos aînés.

De ce fait, nous tentons de reprendre seulement certaines activités, (lire le détail en page 4) en prenant toutes les précautions devenues d'usage sur le plan sanitaire : distanciation physique, port du masque obligatoire, nettoyage des mains et prise de température.

D'autre part, si nous n'avions pas de quoi alimenter suffisamment notre journal, « Vivre son temps » de décembre 2020, du fait du manque d'activité, nous avons décidé d'éditer celui que vous avez entre vos mains. Il s'agit d'un numéro spécial consacré à la création de la Caisse de Retraite Complémentaire monégasque, que nous espérons voir naître cette année.

Comme vous le constaterez, à la lecture des pages qui suivent, nous sommes confrontés à l'attitude négative du gouvernement monégasque qui, au travers d'un avant-projet de loi, remet en cause les termes de l'accord intervenu le 13 décembre 2013 entre l'USM (syndicat des salariés), et la FEDEM, (syndicat patronal), sur la création de cette Caisse, accord qualifié alors d'historique. Ce qui nous amène à devoir mener des actions, retraités et salariés (futurs retraités) ensemble, pour obtenir satisfaction.

Une pétition est déjà en cours. (546 signatures ont déjà pu être récoltées pendant la remise des paniers de Noël). D'autres actions pourraient être entreprises si le gouvernement ne revient pas sur sa décision. A suivre ...

P 2-3



La retraite complémentaire

P 4



Les activités ludiques de l'URM

P 4



Remise des paniers de Noël

EDITO



Fahriate

LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

QUELLE RETRAITE
COMPLÉMENTAIRE À
MONACO ?

La retraite complémentaire a été rendue obligatoire à Monaco au 1^{er} Janvier 1964 pour tous les employeurs et salariés.

L'Union des Syndicats de Monaco (USM) et la Fédération Patronale Monégasque (FEDEM) ont signé un accord créant l'Association Monégasque de Retraite par Répartition (AMRR) qui gère, à Monaco, le régime de retraite complémentaire français (AGIRC/ARRCO)

Toutes les dispositions et règlements de l'AGIRC/ARRCO sont appliqués à Monaco.

Seul un accord reconnaissant les spécificités monégasques, permet aux salariés de Monaco de faire valoir leurs droits à la retraite complémentaire dès 60 ans.



COMMENT CRÉER UNE
CAISSE MONÉGASQUE ?

L'avenant 21 a déterminé les fondements du régime de retraite complémentaire monégasque.

Pour créer une Caisse autorisée à encaisser des cotisations et payer des pensions, seule une loi peut le faire.

C'est la démarche que le Gouvernement a entamée, mais vous lirez par la suite que les termes de la future loi créant la Caisse monégasque, ne vont pas dans le sens d'une amélioration du régime de retraite à Monaco.

POURQUOI UNE CAISSE DE
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
MONÉGASQUE ?

Lorsque les retraites se dégradent en France, elles se dégradent à Monaco !

La situation économique monégasque permet de faire mieux qu'en France. Un régime plus favorable pour les retraités de Monaco est donc possible.

C'est ce projet qui a été étudié par l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque et un Avenant à la Convention Collective du Travail Nationale a été signé en 2013 pour créer une Caisse monégasque.

POURQUOI 7 ANS DEPUIS LA
SIGNATURE DE L'AVENANT 21 ?

Malgré l'accord entre la FEDEM et l'USM, affichant une forte détermination à un retour de la retraite complémentaire à Monaco, les commissions paritaires de l'AGIRC-ARRCO, ont affichées clairement leur hostilité pendant une longue période. D'incessantes négociations ont eu lieu, pour rendre cet accord opérationnel.

Depuis 2019, ces échanges ont évolué et le Gouvernement monégasque s'est engagé à soutenir cette volonté de retour à Monaco, du régime de retraite complémentaire, exprimée par l'USM et la FEDEM.

Parallèlement, de longues études techniques ont dû être menées et sont toujours en cours pour reconstituer les dossiers des salariés et retraités de Monaco.

La création d'un régime de retraite est complexe et demande du temps pour se mettre en place.

LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE

ET
AUJOURD'HUI ?

Même si l'USM et la FEDEM ont salué l'implication du Gouvernement monégasque pour créer la Caisse monégasque, son avant-projet de loi adressé le 24 Novembre 2020 à l'USM, remet en cause les points fondamentaux de l'avenant 21 et pour l'USM et l'URM, c'est inacceptable.

UN AVANT-PROJET DE LOI DU GOUVERNEMENT INACCEPTABLE !

L'avenant 21 prévoit que la Caisse doit être gérée par le patronat et les salariés puisque le Gouvernement n'a aucune implication financière. Seuls les employeurs et les salariés alimentent cette Caisse. Pourtant, le Gouvernement s'ingère dans la gestion de la Caisse.

INGERENCE DU
GOUVERNEMENT DANS LA GESTION
DE LA CAISSE

Cette volonté aura des conséquences sur toutes les décisions soumises au vote d'un Comité de Contrôle tel que cela se pratique déjà à la CAR et la CCSS, c'est-à-dire, des décisions qui n'avantagent jamais les retraités et les salariés.

REMISE EN CAUSE DE
L'OBJECTIF FONDAMENTAL DE
L'AVENANT 21

L'accord signé par l'USM et la FEDEM prévoit une amélioration des pensions pour les retraités de Monaco avec un niveau de rendement permettant une revalorisation des pensions actuelles d'environ 6 %. Le Gouvernement estime que ce n'est pas « raisonnable » !

Donc, suivant ce que prévoit le Gouvernement, pas de majoration des pensions pour les retraités d'aujourd'hui, et retraites amputées pour les futurs retraités !



ACTION SOCIALE

Remise en cause de l'action sociale pour les retraités et actifs dans le besoin.

Le Gouvernement, dans son avant-projet de loi, réduit le cadre des bénéficiaires actuels.

En conclusion, le Gouvernement détruit le projet de l'USM et de la FEDEM. Il balaye d'un revers de main, la construction d'un régime qui garantirait des pensions correctes pour les retraités d'aujourd'hui et les futurs retraités.

Pour faire échec à ce projet remettant en cause l'avenant 21 à la Convention Collective Nationale, nous vous invitons à signer la pétition destinée au Gouvernement Monégasque

(Pétition à découper et à adresser à l'Union des Retraités de Monaco - 28 bd Rainier III - 98000 MONACO)

CARTE PETITION

Je soussigné(e)

dénonce la remise en cause le l'Avenant 21 à la Convention Collective Nationale du 13 décembre 2013, signé entre la Fédération des Entreprises Monégasques et l'Union des Syndicats de Monaco. Je rejette l'avant-projet de loi actuel dans son intégralité et demande au Gouvernement la construction d'un projet de loi respectant les termes de l'accord conclu entre l'USM et la FEDEM.

Date :

Signature :

Les activités ludiques de l'URM



Dans les conditions, précitées dans l'Edito, les ateliers théâtre, peinture, scrabble et photos sont réactivés sauf décisions officielles empêchant cette reprise d'activité.

Par contre le loto, le rami et la danse devront encore attendre. Il en est de même des participations aux spectacles, aux concerts, aux voyages, escapades, et sorties dominicales.

La reprise de nos permanences, les lundis après-midi et les mardis toute la journée permettront, si besoin, aux adhérents de venir nous trouver. Ils pourront aussi se servir de la bibliothèque participative, mise en place en fin d'année 2020.

Si nous n'avons pu tenir une grande partie de nos activités habituelles, comme le spectacle de fin d'année ou l'après-midi récréative et dansante du gâteau des rois, nous avons réussi à tenir la distribution des paniers de Noël, à la grande satisfaction des adhérents, dont la plupart n'ont pas manqué de nous remercier.

Remise des paniers de Noël

Afin de respecter les gestes barrières liés à la situation sanitaire, les paniers de Noël ont été remis aux adhérents lors du week-end du 19 et 20 Décembre 2020. L'équipe des bénévoles de l'URM s'est mobilisée durant ces deux journées afin que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles.



Union des Retraités de Monaco – 28 bd Rainier III – 98000 Monaco

Tél. (00 377) 93 50 22 12

Courriel : union-retraités@gmail.com

Rédaction : Angèle BRAQUETTI - Alex FALCE - Monique FERRETE - Dessins : Christian FERRETE

Photo : Michel BOTTERO – Maquette : Monique FERRETE – Impression : USM